

Champvans infos

N°
280
2017
Avril



Election Présidentielle

des 23 avril et 7 mai,

puis élections législatives des 11 et 18 juin

le bureau de vote

sera désormais installé à chaque élection

à la Mairie

Salle André SEGUIN

(Ancienne salle des fêtes)



le 11 novembre 2018



Préparation du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale (1914 - 1918), la municipalité de Champvans souhaite donner une ampleur particulière à la cérémonie du 11 novembre 2018, mais également mettre en place quelques opérations mémorielles les jours précédant la cérémonie.



Une exposition de matériel et de documents divers

(photos, lettres, journaux, etc...) sera proposée dans la salle André SEGUIN la semaine précédant cette cérémonie.

Cette exposition concernera les habitants du village, mobilisés pendant le conflit, mais également la vie au village pendant cette période.

(Les documents prêtés seront numérisés et rapidement rendus à leur propriétaire. Les objets restitués à l'issue de l'exposition.)



REPUBLIQUE FRANÇAISE



MOBILISATION GENERALE

Si vous possédez de tels documents dans vos archives familiales, et que vous souhaitez apporter une contribution à cette exposition mémorielle sur nos anciens, vous pouvez contacter :

M. le maire, D. MICHAUD
(secrétariat de mairie
tél : 03 84 72 03 69)

ou M. Patrice MIGNOT
4, place du 1^{er} Mai
tél : 03 84 82 38 31 ou par mail :
patrice.mignot53@orange.fr



*Inauguration
du monument
aux morts :
le 27 juin 1920*



*Le cortège
de retour
du cimetière*





es élus communiquent



Nos anciens combattants récompensés !

Le 18 mars Robert LACOUR et Michel BERGAS ont reçu des mains de Bernard TISSOT (le plus décoré de l'Union Fédérale de Champvans) la médaille de la Croix du Combattant.

- **Robert LACOUR** a servi 14 mois en Allemagne puis 14 mois en Algérie. Il a été libéré de ses obligations militaires le 27 décembre 1960. Il appartenait au 2^{ème} régiment de Spahis.

- **Michel BERGAS** a été affecté de novembre 1960 à octobre 1962 au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, il avait en charge les opérations de premières urgences

Félicitations à eux !



Ces petits riens qui rendent un village agréable.

Un nouvel espace qui deviendra vert, s'est niché dans un emplacement à valoriser rue des Fontaines.



Des places de parking réservées aux **Personnes à Mobilité Réduite** à la salle des fêtes et au parking Babet.



A propos de parking, ceux de la place Babet et de Hüffenhardt sont souvent inoccupés alors que les trottoirs sont encombrés d'automobiles... Merci de stationner aux emplacements prévus à cet effet.





es infos pratiques pour voter



ATTENTION !

**Le bureau de vote
sera désormais installé
pour toutes les élections
au rez de chaussée de la Mairie.
Salle André SEGUIN**

**Horaires d'ouverture
du
bureau de vote
8h – 19h
sans interruption**

Election Présidentielle :
1^{er} tour: Dimanche 23 avril
2^{ème} tour: Dimanche 7 mai

Elections législatives :
1^{er} tour : Dimanche 11 juin
2^{ème} tour : Dimanche 18 juin

Inscription sur les listes électorales

- Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales, en principe le 31 décembre 2016 au plus tard.
- Il est toutefois, possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.
- **Attention :** Néanmoins, votre demande d'inscription doit parvenir à la mairie avant le 10^{ème} jour précédant le 1^{er} tour de l'élection, il est donc trop tard pour participer à l'élection présidentielle si vous n'êtes pas encore inscrit.
- **Par contre il est encore temps de le faire pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochains, si depuis le 1^{er} janvier 2017 :**

- ☞ vous déménagez pour des motifs professionnels
- ☞ vous êtes fonctionnaire admis à la retraite
- ☞ vous êtes militaire retournant à la vie civile
- ☞ vous obtenez la nationalité française
- ☞ vous recouvrez l'exercice du droit de vote

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales,

(à la condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.)

La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer.

Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Vote par procuration

*Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Vous êtes absent de votre domicile au moment de l'élection présidentielle ?
Vous pouvez toujours voter par procuration !*

- Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.
- La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Même si vous avez donné procuration, vous pouvez voter en personne à condition de vous présenter au bureau de vote avant votre mandataire. Si vous vous présentez après, vous ne pouvez plus voter en personne.

Carte d'électeur

- La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Mais il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

La carte est envoyée par courrier à votre domicile l'année qui suit votre inscription sur les listes électorales et, en cas d'élection prévue dans l'année, au plus tard trois jours avant le scrutin.

Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Elle peut être récupérée en présentant votre pièce d'identité.

La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- ☞ Carte nationale d'identité (valide ou périmé)
- ☞ Passeport (valide ou périmé)
- ☞ Permis de conduire
- ☞ Carte vitale avec photo
- ☞ Carte de famille nombreuse SNCF
- ☞ Permis de chasser avec photo.
- ☞ Livret de circulation - Carte du combattant
- ☞ Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- ☞ Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- ☞ Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo.
- ☞ Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Vote des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent voter :

- soit en se rendant directement au bureau de vote où elles peuvent être accompagnées d'un électeur de leur choix afin d'accomplir certains actes (*introduire l'enveloppe dans l'urne, signer la liste d'émargement*),
- soit en établissant une procuration si elles ne peuvent pas se déplacer.

Plus d'infos

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10598





Restaurant *Le Champvannais*

6

Lors de notre dernière rencontre avec David PETIT en octobre 2015, (*Champvans infos N°274*) le restaurant "*Le Champvannais*" était un projet, qu'en est il aujourd'hui ?

David PETIT : Le restaurant tourne depuis janvier 2016. La salle peut accueillir une trentaine de personnes plus la terrasse, puisque l'été arrive, d'une capacité de 18 places abritées et à l'ombre jusqu'à 16h30. A midi il y a 2 formules à 10€ : *Plat + dessert* ou *Entrée + plat* et une autre à 13€ avec : *Entrée + plat + fromage ou dessert + café*.

Pour le soir on a inauguré une nouvelle formule la semaine dernière, du mardi au samedi soir seront servies des tartines, des grandes tartines avec salade, frites et une boisson. L'idée étant de proposer aux Champvannais quelque chose de pas cher mais de bon.

Il y aura à peu près 5 garnitures de tartines au choix, toutes faites maison, comme les plats du midi d'ailleurs.

Champvans infos : *A consommer sur place ?*

DP : Dans un premier temps oui, même si je n'écarte pas plus tard de les faire "à emporter" mais dans l'immédiat ce n'est pas à l'ordre du jour.



Une salle chaleureuse d'une trentaine de couverts



Napoléon aurait séjourné dans cette ancienne auberge

Champvans infos : *Quand j'ai téléphoné pour prendre rendez-vous, vous m'avez dit "non aujourd'hui je ne peux pas je suis complet, demain également" je me suis dit super, ça marche !*

DP : Effectivement quand je reçois le week-end ce sont des repas de famille avec des plats améliorés, il y a donc beaucoup plus de préparation, j'y consacre du temps et de l'énergie.

Champvans infos : *D'où vient la clientèle, des alentours, de passage, de Champvans ?*

DP : Ma clientèle la semaine, ce sont des entreprises, des représentants qui viennent manger le midi. Le week-end, et je dois remercier les habitants, ce sont beaucoup les gens de Champvans. Il y a des repas de famille qui sont organisés assez fréquemment, même les associations, qu'il ne faut pas oublier, et qui jouent vraiment le jeu.

Champvans infos : *Au niveau investissement, c'est lourd je suppose.*

DP : Effectivement c'est lourd mais je savais dès le départ que je voulais vraiment faire de la cuisine et m'éloigner progressivement de l'activité bar, puisque celle-ci engendre des problèmes que je n'ai pas envie d'avoir à bientôt 50 ans. Je ne veux pas me bagarrer avec des clients ivres, ni avoir de problèmes avec la gendarmerie et je tiens à garder de bonnes relations de voisinage. Je préfère, de loin, orienter mon activité vers la restauration. D'après les résultats d'aujourd'hui, je crois avoir toute ma place professionnelle au sein de la commune, en plus il y a de la demande.

Champvans infos : *D'autres projets en vue ?*

DP : Je pense que je referai, peut-être une ou deux "soirées concert" qui avaient eu un certain succès.

Mais cela ne veut pas dire qu'il y aura des concerts toutes les semaines, c'est beaucoup de travail et pas forcément lucratif.

Même si je projette de personnaliser ma salle de bar dans un "style musique", c'est juste un "bonus nostalgique" de mon passé de musicien.

Champvans infos : *Au niveau des horaires d'ouverture ?*

DP : J'ai réduit mes horaires de bar ; payer quelqu'un dès 8 heures du matin pour vendre 2 cafés ce n'est pas tellement intéressant.

De même je suis fermé l'après-midi, étant tout seul, j'ai besoin de faire des breaks, mais j'ai également besoin d'un temps de préparation pour la restauration du soir. Si je suis au bar, appelé toutes les cinq minutes, je ne peux pas être efficace en cuisine.



La terrasse attend les beaux jours

Ouverture du lundi au samedi 10h -14h30 et 18h - 21h - (Vendredi et samedi, fermeture selon affluence).

Réservation – Contact : David PETIT – Tel : 03 . 84 . 72 . 09 . 52

S.O.S essaim d'abeilles:

Dans un précédent article paru dans le bulletin municipal (N° 277 Juin 2016), le phénomène naturel de l'essaimage des abeilles était expliqué.

Le printemps est là, et l'essaimage va se produire durant quelques semaines :

Si vous êtes témoin d'un tel phénomène, pensez à prévenir un apiculteur amateur du village qui sera heureux de venir récupérer cet essaim d'abeilles.

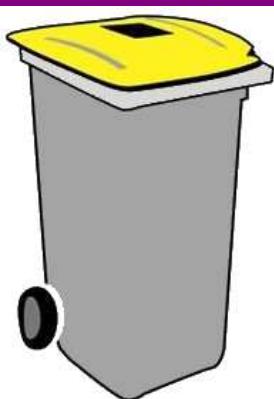


Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces apiculteurs et j'invite ceux qui souhaitent également figurer sur cette liste à me contacter soit par courriel : patrice.mignot53@orange.fr ou par téléphone : **06 60 88 11 33**

Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie qui dispose de cette liste.

Liste des apiculteurs habitant Champvans pouvant intervenir pour récupérer un essaim d'abeilles

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
DUC	Claude	25, rue Lanouzière	03.84.82.25.14
LAURENT	Jean-Claude	5, rue de la source	03.84.72.02.35
MIGNOT	Patrice	4, place du 1 ^{er} Mai	03.84.82.38.21 ou 06.60.88.11.33
TERRAZ	Jacques	15, rue sous plumont	03.84.82.25.07



Une fois par semaine

Nos **POUBELLES** aiment prendre l'air mais les autres soirs, elle préfèrent **RESTER A L'ABRI !**

**SORTIR SA POUBELLE C'EST BIEN
MAIS LA RENTRER UNE FOIS VIDE
C'EST BIEN AUSSI !**

**LOGEMENT****VOUS RÉNOVEZ
VOTRE LOGEMENT ?****LE GRAND DOLE VOUS ACCOMPAGNE !**

Vous êtes propriétaire occupant, vous pouvez sous condition de ressources, bénéficier jusqu'à 80 % de subventions apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Grand Dole.

Exemple de financement dans le cadre du programme Habitez Mieux

1 couple avec 2 enfants réalise l'isolation des combles et remplace les menuiseries dans son pavillon des années 60.
Coût des travaux = 16 000€ TTC

- Revenu moyen mensuel : 2 400 €
Subventions : 9 200 € - soit 58% d'aides
- Revenu moyen mensuel : 3 400 €
Subventions : 4 350 € - soit 27% d'aides

Pour être subventionnables, les travaux doivent être réalisés par des professionnels, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

**AMELIORER
LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE LOGEMENT****ADAPTER
VOTRE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT
OU AU HANDICAP**

Adaptation des sanitaires
(WC surélevé,
bac à douche extra plat)
Installation de monte escaliers
Réduction des seuils
Pose de volets roulants
Adaptation du mode de chauffage



Isolation
(Combles, sol, murs)
Menuiseries
Chauffage
Ventilation

Chaque année, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accompagne plus de 100 propriétaires dans les travaux de rénovation de leur logement, avec des aides financières importantes.

Comme eux, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller !

adil
du Jura

L'ADIL du Jura
offre GRATUITEMENT
un conseil personnalisé
03 84 86 19 30

Permanence à Dole sur rendez-vous
(Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Lors de votre appel, un conseiller vérifie avec vous l'éligibilité à toutes les aides financières (Anah, Etat, Agglomération, Commune, Région, Département, crédit d'impôts...) mais aussi les prêts possibles (PTZ accession, Eco-Prêt à Taux Zéro...).

Si vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Anah, le conseiller vous orientera vers un opérateur agréé (SOLIHA Jura) pour vous accompagner dans le montage du dossier jusqu'à la réalisation des travaux.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
JURA

AUTORISATION D'URBANISME

Le printemps est un moment propice pour entamer des travaux dont la plupart sont soumis à déclaration ou autorisation d'urbanisme.

Le service Application du Droit des Sols (ADS) a été créé le 1^{er} juillet 2015 au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il assure depuis l'instruction des **demandes d'autorisation d'urbanisme** pour 33 communes du territoire (dont Champvans), qui possèdent un document d'urbanisme et qui ont choisi d'adhérer à ce service mutualisé.



Conseil personnalisé et gratuit

Le Grand Dole peut vous apporter une aide précieuse pour :

- Préciser vos besoins, définir les contraintes de votre projet et étudier sa faisabilité,
- Vous informer sur la réglementation, les démarches et les matériaux adaptés à votre projet.

Prenez rendez-vous au 03.84.69.07.55
au siège du service urbanisme du Grand Dole

Horaires prévus pour les rendez-vous :
le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

L'application du droit des sols mutualisée comment ça marche ?

1. Réception Mairie

Les mairies des 33 communes adhérentes au service mutualisé d'instruction réceptionnent les demandes pour les projets situés sur leur territoire.

Elles les transmettent ensuite au Grand Dole.

2. Instruction : Service ADS du Grand Dole

Les instructeurs du service ADS de l'agglomération analysent la conformité des demandes avec les documents d'urbanisme en vigueur dans la commune concernée et proposent un avis (favorable ou défavorable) sur le projet, qui est ensuite soumis à la décision du maire de la commune concernée.

3. Décision : Le Maire

Le maire de la commune concernée garde son pouvoir de validation des actes d'urbanisme.

Le Grand Dole apporte son expertise aux communes mais n'est pas décisionnaire.

Où déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

- Les mairies restent le guichet unique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme

(Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Permis Modificatif et de Transfert).

- Elles peuvent être adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés. La procédure est gratuite.

- Pour tout renseignement sur les formalités à accomplir, les procédures et les délais : Vous pouvez contacter la mairie et le service d'Application du Droit des Sols ou vous rendre sur www.service-public.fr.

Quand déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?

Construction :

- Maison individuelle, extension, garage, abri de jardin.

Travaux :

- Installation de nouvelles menuiseries ou remplacement d'anciennes menuiseries

- Aménagement d'une véranda, réfection de toiture ou de façade, pose de panneaux photovoltaïques.

- Aménagement de combles, Isolation par l'extérieur.

Aménagements extérieurs :

- Edification d'une clôture, pose d'un portail ou portillon.

- Création d'un mur de soutènement, d'une terrasse, d'une piscine hors sol ou enterrée, d'une serre.

150 m² de surface de plancher

Depuis le 1^{er} mars 2017, il s'agit du seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient pour elles mêmes des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

- **La déclaration préalable** : Exigée pour la réalisation de travaux de faible importance.
- **Le permis de construire** : Le dépôt d'un permis de construire est nécessaire pour toutes les constructions de plus de 20 m² mais également les changements de destination lorsqu'il y a création de surface ou modification d'aspect extérieur (transformation de logements en commerces par exemple ou de locaux agricoles en logements... etc.)
- **Le permis de démolir** : Exigé pour la déconstruction de bâtiments. Il n'est obligatoire que dans certains cas (se renseigner auprès du service d'Application du Droit des Sols ou de votre mairie).
- **Le permis d'aménager** : Concerne les travaux d'aménagement d'un terrain (terrassements importants, aménagements d'espaces extérieurs, etc...) et les projets de lotissement.



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL,
Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER,
Jean-Bertrand GONNET, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT,
Alexandra TERRIER.

Absents excusés : Angélique CARO, Edith LAVRUT.

Secrétaire de séance : Thierry MADER

Présents : 13 - Votants : 13

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

Finances

• **Redevance d'occupation du domaine public 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques d'Orange et arrête comme suit la redevance due pour l'année 2016 :

Patrimoine	Total 2015 déclaré en km*	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16,681	30,00 €	500,43 €
Artère aérienne	5,403	40,00 €	216,12 €
Total redevance Brut			716,55 €
Coefficient d'actualisation**			1,29352
Redevance 2016			926,87 €

* déclaration année N par France Telecom - ** année N-1 calculé sur la moyenne d'index TP01

Vote : Unanimité

• **Renégociation du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités du prêt de 600 000 € souscrit auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour financer la station d'épuration.

Montant du prêt : 600 000 € - Durée : 25 ans avec échéance avancée

Type de taux : fixe - Taux : 4.3 % - Périodicité : annuelle - Montant de la première échéance : 38 273.33 € - Montant des intérêts : 356 833.25 €

Suite à la délibération du 30 mars 2015, ce prêt avait été renégocié aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 566 026.67 € - Durée : 24 ans avec échéance avancée

Type : variable - Taux : 3 % minimum – 3.2 % maximum - Périodicité : annuelle - Montant de la première échéance : 33 422.41 € - Montant des intérêts : 236 111.17 € - Frais de négociation : 11 600 €

Le montant du prêt initial et des intérêts s'élevait à : 956 833.25 €. Le montant du prêt renégocié et des intérêts s'élevait au 6/03/2015 à : 852 011.17 € soit une diminution de 104 822.08 €.

Après de nouvelles négociations avec la banque, M. Le Maire présente les nouvelles conditions :

Montant du prêt : 532 650.20 € - Durée : 22 ans avec échéance avancée

Type : fixe - Taux : 2.30 % - Périodicité : annuelle - Montant de la première échéance : 31 122.84 € - Montant des intérêts : 152 052.28 € - Frais de négociation : Néant

Le montant du prêt initial et des intérêts s'élevait à : **956 833.25 €** Le montant du prêt renégocié et des intérêts s'élève au 23/02/2017 à : 684 702.28 € soit une diminution de 272 130.97 € par rapport au prêt initial, et une diminution de **167 308.89 €** par rapport au montant du prêt négocié en 2015.

Vote : Unanimité

Foncier

• **Achat de la parcelle ZH 37 - Classement ENS - Demande d'aide et de fonds de concours**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du «Mont Coq», Le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 37

La parcelle acquise sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura. Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle, appartenant à Mme SEGURA Colette et Mme CHENEVOY Nicole, cadastrée ZH 37 d'une surface de 46a 40ca pour la somme de 1 200.00 €, les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Le conseil demande au Conseil Départemental du Jura l'inscription de la parcelle ZH 37 comme Espace Naturel Sensible et sollicite une aide dans le cadre de cette inscription, • sollicite le fonds de concours de la communauté d'agglomération du Grand Dole dans le cadre de sa politique d'aide à la protection de l'environnement.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



Urbanisme

• **Etude de faisabilité pour la mise en place d'un PUP secteur du gai logis**

- M. Le Maire explique au Conseil que plusieurs particuliers souhaitent construire dans le secteur du Gai Logis. Les terrains sont constructibles à conditions d'être desservis par les équipements publics (eau, assainissement, voirie, électricité...) aux regards des parcelles.
- Afin de pouvoir urbaniser ce secteur, M. Le Maire explique qu'il est souhaitable de mettre en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec les futurs constructeurs ou aménageurs afin que ces derniers participent en fonction du besoin spécifique de chacune de leurs parcelles à l'équipement public du secteur.
- Pour mettre en place un PUP, une étude de faisabilité est nécessaire pour identifier les équipements publics nécessaires et leur coût prévisionnel, déterminer la fraction du coût de chaque équipement public pouvant être répercutée sur les constructeurs, établir une étude avec recettes fiscales susceptibles d'être générées par la taxe d'aménagement.
- Le Cabinet d'Etudes Marc MERLIN propose l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un PUP secteur du Gai Logis, mission qui comprend :
 - les échanges avec les exploitants et les concessionnaires
 - deux réunions de préparation avec le Maître d'ouvrage et une réunion de présentation
 - les plans d'aménagements sur la base du plan cadastral et des compléments topographiques pour les réseaux gravitaires
 - le mémoire de l'étude, pour un montant de 4 950.00 € H.T.

Vote : (Dominique MICHAUD ne prend pas part au vote) **6 Contre – 2 Abstentions – 4 Pour : La délibération est rejetée.**

• **Convention de mise à disposition des données numérisées GRDF**

- M. Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune souhaite disposer des données numérisées des réseaux de distribution de gaz, notamment pour l'intégrer à l'application SIG GéoJura gérée par le SIDEK. Afin d'obtenir ces données, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec GRDF. **Vote : Unanimité**

• **Jardins Fontaine - Relevés topographiques**

- Dans le cadre de l'urbanisation future du secteur des Jardins Fontaine, M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des relevés topographiques.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le cabinet de géomètre Ghislain MOREAU, 30, rue de la Fontaine, à Dole, pour un montant de 1 373.00 € H.T. **Vote : Unanimité**

- **Monsieur Guy LAURENT** informe le Conseil que des travaux supplémentaires - fourniture et pose de fourreaux télécom et tampon de fonte rue de Dole - ont été exécutés faisant l'objet d'un avenant au marché des voiries 2016 de 1 442 € H.T.

• **Jardins Fontaine - Etudes de faisabilité VRD - recrutement d'un architecte**

- Dans le cadre de l'urbanisation future du secteur des Jardins Fontaine, M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité VRD (voiries, réseaux et divers) pour l'aménagement du secteur et pour l'accueil d'une maison de santé, une maison des assistantes maternelles (MAM) et des logements seniors.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate le cabinet d'architecte Serge Roux, pour un montant de 3 600.00 € H.T. et d'une étude de faisabilité voiries pour l'accueil d'une maison de santé, d'une MAM et des logements seniors, pour un montant de 4 200.00 € H.T. ; soit un montant total de 7 800.00 € H.T. **Vote : Unanimité**

Affaires scolaires

• **Subvention Foyer coopératif 2016/2017 du collège de Damparis et du collège Maryse Bastié à Dole**

- Les foyers coopératifs des collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole participent au financement d'activités péri-éducatives (sorties, voyages, clubs, activités culturelles diverses).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue une subvention pour l'année scolaire 2016/2017 de 15 € par élève domicilié à Champvans scolarisé dans les collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole pour leur foyer coopératif.
- A titre d'information le nombre d'élèves de Champvans fréquentant le collège Jean Jaurès de Damparis est de 25 et le collège Maryse Bastié est de 15. **Vote : 12 pour – 1 Abstention**

Forêt

- **Travaux de reboisement - parcelles 17r, 33r, 43r, 46r, 47r - Décision des travaux et demande de subvention**
Après examen du projet technique proposé par l'Office National des Forêts et présenté par M. Hervé MILLOT, Le Conseil Municipal :
 - sollicite l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation de travaux de reboisement dans les parcelles forestières 17r, 33r, 43r, 46r, 47r sur une surface de 7 ha, certifiée que les terrains concernés bénéficient du régime forestier et que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur
 - s'engage à réaliser les travaux prévus dans le délai prévu par la décision attributive et à ne pas démarrer les travaux avant la réception de la notification concernant la décision attributive, s'engage à assurer la part d'autofinancement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet, s'engage à ne pas démembrer, pendant une durée de 5 ans, les parcelles bénéficiant du présent projet et à entretenir normalement les équipements réalisés pendant une durée de 5 ans.
 - désigne l'Office national des Forêts comme maître d'œuvre. **Vote : Unanimité**
- **Travaux de reboisement – Montage et suivi du dossier de subvention**
 - Suite à la délibération de ce jour décidant les travaux de reboisement des parcelles forestières 17r, 33r, 43r, 46r, 47r, M. MILLOT propose au Conseil Municipal de confier le montage et le suivi du dossier de subvention Etat/Feader aux services de l'Office Nationale des Forêts.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier à l'O.N.F. le montage et le suivi du dossier de subvention Etat/Feader aux services de l'Office Nationale des Forêts. pour un montant de 700.00 H.T. € **Vote : Unanimité**

Information et divers

- M. Le Maire établit le planning de la tenue du bureau de vote pour l'élection présidentielle.
- M. Le Maire présente au conseil le rapport d'activité 2015 du SIDEC
- M. Le Maire présente au conseil le compte-rendu économique 2015 de la concession GRDF sur la commune

La minute santé

des docteurs Elise HARANT et Arnaud JACQUEY

Les beaux jours arrivent, l'occasion de parler dermatologie.

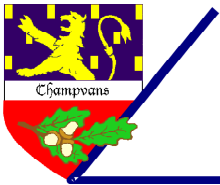
Les cancers de la peau étant de plus en plus fréquents et potentiellement graves, une surveillance régulière de votre peau et une protection efficace du soleil sont capitales.

Quelques règles simples sont à respecter.

1. Éviter les expositions directes de 11h à 16h et se protéger en dehors de ces horaires. Ceci est valable pour toutes les activités : marche, travaux, jardinage.... Ne jamais exposer un nourrisson ou un enfant en très bas âge.
2. La meilleure protection est vestimentaire : Chapeau, vêtements... Ne pas oublier l'atteinte de la rétine qui peut être évitée par le port de lunettes de qualité.
3. Les crèmes solaires anti UVA et UVB : Elles ne se substituent pas aux deux premières mesures mais sont complémentaires. Il est nécessaire d'appliquer une couche suffisante et de renouveler l'application toutes les heures et après chaque sortie de bain.
4. Se méfier de la réverbération ou de la réflexion des UV (glace, neige, sable, eau). Les nuages n'arrêtent pas les ultraviolets dangereux, tout comme les vitres.



5. Éviter les produits et médicaments dits « photo-sensibilisants » (certains antibiotiques, anti-inflammatoires par exemple...)
6. Devant toute lésion qui ne guérit pas, qui grossit, qui se modifie ou qui récidive : consulter votre médecin
7. Parents, Grands-Parents : vous devez montrer l'exemple aux plus jeunes.



Rétrospective du 1^{er} trimestre 2017: 956 livres prêtés en 57 heures d'ouverture au public depuis le 2 janvier (732 visiteurs en 3 mois).

- **22 février** : 1^{ère} ouverture de la Bib' un mercredi avec Simone & Sylvie et spectacle par la **Compagnie du Colibri** accueillie salle André Seguin par Brigitte.

- **8 mars** : 2^{ème} rendez-vous un mercredi à la Bib' à l'occasion de la **Journée internationale de la femme** : dresser le bilan des progrès réalisés depuis 1917 en droits des femmes, appeler à des changements et célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par des femmes ordinaires ou d'autres ayant joué un rôle extraordinaire dans l'Histoire, les sciences ou les arts...



Sylvie met une bibliographie sur la condition des femmes (fictions et documentaires) à votre disposition à la bib'.
Pour retrouver des titres de notre fonds (accessibles en ligne depuis

<http://mabib.fr/champvans39/>

en utilisant la recherche par mots : femme ou mère, fille, sœur, reine,...)

22 mars : 3^{ème} mercredi ouvert pour l'atelier **Origami et poésie** animé par Myriam et Sylvie où enfants et adultes ont pu réaliser un bouquet de fleurs en pages détournées appelé Kusudama et entendre des Haikus (petits poèmes japonais) à l'occasion du *Printemps des Poètes*.



Prochains ateliers de la Bib'

(sur inscription, ouverts à tous, petits et grands) :

Origami et jardins
samedi 22 avril de 14h30 à 16h30

poursuivre les plis de pages détournées et cueillir des idées de land art et de jardinage...

«Une surprise pour Maman»
mercredi 17 mai de 14h30 à 18h

Atelier réservé aux enfants et à leurs Papa ou Papy !

Rencontres philatéliques :
mercredi 26 avril à 15h
& mercredi 31 mai à 17h

pour réunir des collectionneurs de timbres et lancer un projet cet été.

Habiter son territoire, plans en fanfare :
mercredi 21 juin de 15h à 19h30

pour lancer un programme d'animations qui ponctuera l'été 2017 et au-delà...

Contactez Sylvie pour les informations et inscriptions, ou écrire à biblio.champvans@gmail.com

Bienvenue à notre bib' pour vous renseigner aussi sur les événements culturels du réseau des médiathèques du Grand Dole, notamment les activités autour de l'artiste de nature, Marc Pouyet, sur le concours de photos « **Mon œuvre de land art** » (clichés à déposer avant le 15 mai) et sa soirée de clôture du 16 juin à Dole...

Venez vite consulter à la Bib' R. Lefèvre nos magazines & livres (dont celui de land art de Marc Pouyet) : accueil gratuit pour tous !

Horaires d'ouverture élargis à compter du 5 avril 2017

- Mercredis de 11h à 13h (sauf le mercredi 19 avril)
- Jeudis de 13h30 à 15h30 (sauf le 15 juin et pendant les vacances scolaires)
- Samedis de 10h à 12h30

Et ouverture prévue les lundis de 17h30 à 19h30 à partir du 19 juin prochain.

Les assistantes maternelles agréées de Champvans



Nom marital	Prénom	Adresse	Places	Téléphone	1 ^{er} agrément
ANTOINE	Sophie	1 bis rue de l'avenir	3	0384.69.12.90	06/09/2002
BARISWYL	Evelyne	2 rue du 19 mars 1962	2	03.84.69.52.63	21/12/2006
BONIN-LENZI	Marie-Pierre	9 rue de la Bardelle	4	03.84.72.49.48	22/04/2005
BOURGEON	Laurence	5 impasse des jardins	4	03.84.82.19.38	17/08/1999
BOURGUIGNON	Christelle	63 rue de Damparis	4	03.84.70.98.74	13/12/2005
CAMBAZARD	Delphine	4 Avenue de la gare	2	06.95.72.03.14	31/03/2016
DEBAIN	Valérie	1 Impasse de la Feuillette	4	03.84.79.18.48	17/05/2001
DURY	Isabelle	10 rue de Foucherans	4	03.84.79.00.39	24/04/2006
GARAUX	Carine	15 rue de la Bardelle	3	03.84.72.69.72	28/11/2011
GARNIER	Anne	41 rue de Damparis	4	03.84.72.66.42	22/05/1996
GAUTHRAY	Josette	33 rue Gilbert Lanouzière	4	03.84.82.23.21	30/05/1996
GUINEBAULT	Maryse	5 rue Roger Bride	3	03.84.72.93.18	13/10/2003
SCOTTO	Myléna	30 avenue de Dole	3	03.84.82.42.57	30/04/2015
VALIZELOS DE EIRA	Isabelle	2 impasse de la Feuillette	4	03.84.82.91.58	19/08/2004
VIERJEAN	Laure	24 avenue de la gare	2	09.67.06.63.28	23/09/2012
VIERJEAN	Viviane	27A route de Dole	2	03.84.82.05.07	05/02/2015

Compte personnel d'activité : Ouvrez votre CPA en ligne dès maintenant

Accès à la formation, bilan de compétences, pénibilité, prise en compte du bénévolat... Tous les salariés et tous les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 16 ans bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2017 d'un compte personnel d'activité (CPA) et peuvent maintenant ouvrir un compte en ligne.

Le CPA accessible sur : www.moncompteactivite.gouv.fr regroupe les droits issus du :

- compte personnel de formation (CPF) ;
- compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) ;
- compte engagement citoyen (CEC).

CPF

Le CPF, alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Il s'agit de formations permettant notamment :

- d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel...)
- ou d'acquérir le socle de connaissances et de compétences
- ou d'être accompagné pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- ou de réaliser un bilan de compétences ;
- ou de créer ou reprendre une entreprise.

Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif).

C3P

Travail de nuit, 3X8, travail répétitif, agents chimiques, bruit, températures extrêmes, manutention manuelle de charges... Toute entreprise doit prévenir la pénibilité au travail. Lorsqu'un salarié est exposé à des facteurs de pénibilité au-delà de certains seuils, l'employeur doit établir une déclaration. Le salarié bénéficie alors d'un C3P sur lequel il peut accumuler des points. Ce compte permet alors au salarié de :

- partir en formation pour accéder à des postes moins ou pas exposés à la pénibilité ;
- bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire ;
- partir plus tôt à la retraite en validant des trimestres de majoration de durée d'assurance vieillesse.



mon compte
activité.gouv.fr

CEC

Service civique, réserve, responsabilités associatives bénévoles... Le CEC est un dispositif favorisant l'engagement citoyen ou volontaire et l'obtention de droits supplémentaires à la formation (20 heures de formation par an à cumuler sur le CPF dans la limite d'un plafond de 60 heures).

À savoir :

La loi du 8 août 2016 dite « loi Travail » prévoit également l'accès au CPA pour tous les travailleurs indépendants, y compris les professions libérales et les artistes-auteurs au 1^{er} janvier 2018.

Et aussi sur service-public.fr

Compte personnel de formation (CPF)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

Compte de prévention pénibilité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15504>

Le CPA en bref

<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/cpa/article/le-cpa-en-bref>



La Mairie vous informe



Etat civil

• Naissances

Camille BASSON
né à Dole le 18 janvier 2017



• Décès

SCARATO Philippe
le 28 novembre 2016 à Damparis

NAUDET Jacqueline
épouse SÉNESI
le 7 janvier 2017 à Dole

PROST Marcel
le 28 février 2017 à Dole

FLAGEOLET Jeanne
épouse DONNETTE
le 8 mars 2017 à Athée (Côte d'Or)



Carte nationale d'identité



ATTENTION

Les dossiers de cartes d'identité ne sont plus établis au secrétariat de mairie de Champvans.

Depuis le 22 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont instruites par les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Les demandeurs peuvent se rendre dans la mairie de leur choix quelle que soit leur commune de résidence.

Les communes les plus proches équipées de ce dispositif sont :

DOLE (03.84.79.79.79.)
et CHAUSSIN (03.84.81.80.12.)

Afin de faciliter les démarches sur place, vous pouvez remplir une pré-demande sur le site : ants.gouv.fr

Ecole primaire

Votre enfant est né en 2014.
Vous êtes invités à l'inscrire pour la rentrée de septembre 2017

mardi 16 mai
de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
à l'école.

Il vous faudra le livret de famille et le carnet de santé pour inscrire votre enfant.

Affouage 2016 -2017

RAPPEL aux AFFOUAGISTES
La fin du façonnage est fixée
au 15 avril 2017

Le bois devra être fendu
et empilé en stère
Chaque stère ou groupe de stères
doivent être identifiés au nom de l'affouagiste

Les fiches avec le nombre de stères doivent être
rendues avant le 1^{er} mai 2017
à Monsieur BELIN ou en MAIRIE.



Vendredi 28 avril Nettoyage de printemps

La commission Cadre de vie et environnement
vous donne rendez-vous place BABET
à 17h45 pour un départ à 18h.

avec des gants et si possible des gilets fluos du type
de ceux que vous devez avoir dans vos voitures.
(Les sacs poubelle et les pinces seront fournis)

Merci de venir nombreux participer
à cette action citoyenne
d'entretien de notre village.

Collecte de déchets

• Bacs jaunes (ex bacs bleus) :
Vendredi les semaines paires :
Vend 21 avril, samedi 6 mai – vend 19 mai
vend 2 – 16 et 30 juin.



• Bacs gris : les vendredis
(Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)

• Bacs à verre et bacs à papier
Les bacs sont au parking du cimetière, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts.

• Bennes à déchets verts
En direction de l'ancienne décharge, vers la voie ferrée.
Dans un souci d'efficacité vous êtes priés de remplir la benne déjà commencée. Merci de votre compréhension

Badges déchetteries

Les badges nécessaires pour l'accès
en déchetterie sont disponibles
à la déchetterie de Brevans

Après 22 années de bénévolat au service du Foyer Rural de Champvans, Daniel et Jacqueline LABRUT passent le relais à leurs successeurs.



- En parallèle à son métier de receveur à la poste du village, Daniel LABRUT a toujours été fortement impliqué dans la vie associative, accompagné par son épouse, Jacqueline.

- Président et trésorière du Foyer Rural, ils ont annoncé depuis plusieurs mois leur désir de passer le relais à une nouvelle équipe.

- C'est chose faite depuis lundi 27 mars 2017 et nous sommes désormais dans une période de transition, où leur dévouement et leur expérience vont permettre à la nouvelle équipe d'assurer la continuité dans la gestion des différentes sections qui composent le Foyer Rural.

- Tous les membres les remercient chaleureusement pour toutes ces années passées au service des autres, et seront toujours très heureux de continuer à les accueillir en tant que membres d'honneur, leur dynamisme et leurs conseils pertinents étant toujours très appréciés.



Le conseil d'administration de lundi 27 mars a mis en place le nouveau bureau du foyer rural,

après le souhait de Daniel et Jacqueline Labrut, président et trésorière, de passer la main. Un grand merci à eux de la part de l'ensemble du foyer rural pour leur engagement et leur enthousiasme pendant toutes ces années !

Le nouveau CA compte 15 membres le bureau est constitué de :

Hervé Benoit-Chieux (président) - Michel Bourgeon (vice-président) - Édith Lavrut (trésorière)
Nicole Bardet (trésorière adjointe) - Sylvie Benoit-Chieux (secrétaire) - Martine Mignot (secrétaire adjointe)



Agenda

Nous vous attendons nombreux à ces manifestations des différentes sections du foyer

- La journée country : samedi 20 mai
- Le tournoi de pétanque : lundi 5 juin
- La randonnée du dimanche 2 juillet (nouvelle formule)

Projets

Bibliothèque : ouverture élargie et animations bi-mensuelles

La création d'une section gym pour les enfants de 3 à 6 ans ou de 6 à 9 ans

**1947
2017**

Champvannaises et Champvannais venez fêter les 70 ans du foyer rural les 21 et 22 octobre à la salle des fêtes

Le foyer rural s'adresse à tous les habitants de Champvans (et au-delà)
Une idée, une passion à faire vivre ? ...Venez nous rencontrer pour la présenter et la partager !

Plus d'informations sur le site de l'association : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>
Nous contacter : association@foyerruraldechampvans.dujura.com

Pétanque

Au 1^{er} avril, l'effectif du club est de 93 licenciés dont 27 jeunes de moins de 18 ans.

- **L'équipe composée de Jean-Marc Loison, Geoffrey Déliot et Dylan Glab est vice-championne du Jura.**
Le championnat s'est disputé le week-end du 1^{er} et 2 avril à Mont Sous Vaudrey. Après avoir bataillé pendant 2 jours, ils s'inclinent en finale face à une équipe de Moirans. Dommage car ils avaient les moyens de s'offrir une place au championnat de France.
- **L'Amicale Pétanque Champvans Foyer Rural organise le lundi de Pentecôte (5 juin 2017) un après-midi pétanque en amicale au stade Jean Mothet à partir de 14h.**
Réservée aux membres du Foyer Rural, aux habitants du village et à leurs invités.

Le Foyer... dans tous ses états !





a vie associative

18

Samedi 6 Mai

LOTTO

BANDA

du

JAZZ

Salle des Fêtes

Ouverture des portes 18h
1^{ère} partie 20h

Bons d'achat de 20 à 500€

19 parties + une Partie Spéciale

CARTES : 1 = 6€ - 2 = 11€ - 3 = 15€ - 5€ la carte supplémentaire
PLAQUES : La plaque de 6 = 25€ - de 8 = 30€ - de 12 = 40€

animé par

Brigitte

JACQUOT

Réservation possible

Tel : 03 84 82 39 46

Buffet - Buvette



9^{ème} Traversée

du Grand Dole

samedi 16 septembre 2017

Cette course à pieds non chronométrée est ouverte à tous, coureurs chevronnés ou débutants et permet à chacun d'adapter sa distance, dans une ambiance chaleureuse et festive qui se termine par un repas avec animation pour ceux qui ne courent pas il est aussi proposé une marche à pieds (5 ou 10 kms) : une autre façon de participer !!!

Cette manifestation a aussi un caractère social et remet chaque année la moitié de ses bénéfices à une ou plusieurs associations caritatives retenues pour un projet bien précis. Cette année ce sont trois associations qui ont été choisies et regroupées sous le slogan : "apportons de la légèreté à leur quotidien"

Enfance Epilepsie - Autrepart 39 (autisme) - EVA pour ILONA (anorexie cérébrale)

Deux dates à retenir

► 15 Mai 20h – salle des fêtes de CHAMPVANS : Conférence sur le thème : Autisme et Epilepsie, à laquelle participeront des familles du personnel soignant et des médecins spécialistes de ces maladies

► 9 juin 20h
salle André Seguin
(Bâtiment de la Mairie)
présentation de la
9^{ème} TRAVERSEE
DU GRAND DOLE

Ces deux soirées
s'achèveront par
un pot de l'amitié



Renseignements et inscription : Laurent Petrek - tél 06 32 78 24 23



Stage
de
Cirque

du 24
au 28
avril

trapèze
jonglerie
acrobatie
équilibre

50€

animé par Gilles VINEL

Maternelle 9h - 12h
Primaires: 14h - 17h

Salle des Fêtes

Inscription : 06 83 16 20 59

Cirque
&
FANFARES



Dole
3 et 4 juin
2017



Venez jouer en 1^{ère} mondiale, la symphonie en Dole majeur pour orchestre, chœur et bidons

Participer au Gigantesque Orchestre de Cirque & Fanfares en compagnie des fanfares du monde entier !
Des ateliers sont mis en place pour composer avec vous cette symphonie.

1^{er} atelier : Grand Ensemble de Percussions Bidonnants Un immense orchestre de percussions à partir de détournements de bidons. Ouvert à tous : percussionnistes / batteurs / non-musiciens.

2^{ème} atelier : Le Chœur à prendre Dirigé par Delphine Morel où vos cordes vocales seront réactivées pour un parcours avec toutes sortes de gymnastiques musicales, à raison d'une fois par mois. Ouvert aux chorales, chanteurs confirmés ou débutants, chanteurs sous la douche.

3^{ème} atelier : L'Ensemble Symphonatique . Cet ensemble sera la pierre angulaire de la Symphonie en Dole Majeur. Venez pratiquer collectivement une expérience sonore inouïe mêlant écriture pour grand orchestre et improvisation dirigée !. Ouvert à tous musiciens ou écoles de musique, ayant une pratique musicale d'au moins un an.

En savoir plus: <http://www.cirqueetfanfaresadole.com/>

accueil de loisirs: "les galopins"



Un retour sur le début d'année chez les Galopins,

Sur nos temps périscolaires, l'atelier TAP du jeudi est toujours maintenu et les enfants restent très intéressés. En début d'année l'atelier avait pour thème "écrire son histoire", chaque enfant a pu repartir avec son livre imaginé et écrit par lui-même. L'atelier qui est proposé en ce moment est "les ateliers créatifs". Les enfants sont très impliqués !

Les mercredis :

En janvier ont été animé avec des activités manuelles, sortie au cinéma, cuisine pour les galettes !



Les gourmand(e)s...



Préparation de la galette

En février, "les Galopins mènent l'enquête"

Les enfants sont allés à la rencontre des commerçants du village afin de leur poser des questions sur leur métier et leur commerce. C'était très intéressant et merci aux commerçants d'avoir été disponibles et accueillants !

Mars sera consacré à la nouvelle saison,

le printemps !

Les vacances d'hiver avaient pour thème "L'Art dans tous les sens",

autant dire que les enfants sont de vrais artistes !
Peintures, portraits, sculptures
ont rythmé nos journées !

Les prochaines vacances seront du mardi 18 avril au vendredi 28 avril,

ces vacances auront pour thème
"une journée, une idée ..."

Visite au planétarium, cinéma, acrobbranche,
journée pyjama ou noir et blanc...
sont au programme ! encore des vacances
qui s'annoncent bien chargées !

Cet été: un séjour au Futuroscope

sera proposé aux enfants à partir de 8 ans.
Il se déroulera du 17 au 21 juillet. Inscription à
l'accueil de loisirs à partir du 12 juin 2017.

A bientôt chez les Galopins

Contact : 03.84.82.57.65
alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr



Chez les commerçants